



## **INTERJEUNES**

**Regroupement des Auberges du cœur du Québec**

**Regroupement des Maisons de jeunes du Québec**

**Regroupement des Organismes communautaires autonomes  
jeunesse du Québec**

**Contribution d'Interjeunes à l'élaboration de la  
Stratégie Jeunesse 2005-2008  
à être mise en place par  
le Gouvernement du Québec**

**1- Bilan et perspectives des pratiques institutionnelles  
et communautaires auprès des jeunes**

**Septembre 2004**

## Ce que nous sommes

Les trois regroupements nationaux du secteur jeunes du Comité aviseur de l'action communautaire autonome, soit le Regroupement des Auberges du cœur du Québec, le Regroupement des Maisons de jeunes du Québec et le Regroupement des Organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec, ont établi au cours des années certaines collaborations sur des dossiers communs. Ces collaborations se sont inscrites dans un cadre informel que les participants ont désigné sous le vocable d'Interjeunes. Interjeunes est, en quelque sorte, le prolongement du Secteur jeunes du comité aviseur lorsque les participants s'entendent pour discuter de questions d'intérêt commun dépassant les préoccupations strictes du comité aviseur. Interjeunes fonctionne par consensus et chaque regroupement demeure libre de s'y inscrire ou de s'en retirer selon l'intérêt qu'il porte ou les positions qu'il défend face aux questions abordées.

En tant qu'organismes communautaires autonomes, les participants adhèrent à la définition de ce type d'organisme qu'on trouve dans la politique de reconnaissance à l'action communautaire autonome adoptée par le Gouvernement du Québec en 2001 :

*L'action communautaire autonome constitue un mouvement de participation et de transformation sociale aux approches larges, aux pratiques citoyennes, génératrices de liens sociaux et de cohésion sociale. Le mouvement formé par les organismes d'action communautaire autonome est un mouvement issu de la société civile, c'est-à-dire :*

- à l'initiative des citoyens ou des communautés;
- avec leur participation (fonctionnement démocratique);
- avec leur engagement (militantisme, bénévolat);
- dans une perspective de prise en charge individuelle et collective visant la solidarité sociale, la transformation des conditions de vie et des rapports sociaux et luttant contre la pauvreté et les discriminations ainsi que pour l'égalité entre les sexes;
- dans le champ de la promotion et de la défense collective des droits ou dans le champ du développement de services alternatifs ou encore dans le champ du développement du développement de nouvelles réponses à de nouveaux besoins (innovation).

*Les organismes qui s'associent à ce mouvement sont autonomes dans l'initiative et dans la conduite de leur mission.<sup>1</sup>*

Plus spécifiquement, les participants à Interjeunes se définissent également comme :

1. Des organismes communautaires autonomes qui sont autant de lieux de soutien, d'appartenance ou de rencontres animées en réponse aux besoins des jeunes âgés de 12 à 30 ans.
2. Des lieux d'affiliation, d'apprentissage et d'exercice de la citoyenneté et d'éducation populaire pour les jeunes.

---

<sup>1</sup> **Gouvernement du Québec / Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale** (2001); *Politique gouvernementale : L'action communautaire, une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec*; p. 21.

3. Des milieux de vie où les jeunes peuvent développer des rapports plus égaux au contact d'adultes significatifs.
4. Un ensemble de citoyens travaillant à l'amélioration des conditions de vie des jeunes ainsi qu'au développement de leur autonomie sociale, économique et personnelle, y incluant par le biais d'activités de prévention et de promotion.
5. Des porte-parole et des témoins de la situation des jeunes.
6. Des acteurs sociaux qui collaborent avec les partenaires de leur communauté dans le but d'améliorer la situation des jeunes.
7. Des agents de changement qui oeuvrent au développement d'un espace social réel pour les jeunes.
8. Des agents de développement qui visent à offrir des services et des activités pour et avec les jeunes de leur communauté afin de répondre de façon adaptée à leurs besoins.
9. Des lieux de médiation entre les jeunes et la communauté.
10. Des intervenants qui oeuvrent avec les jeunes dans des rapports volontaires, respectueux de la confidentialité et favorisant leur participation aux instances décisionnelles ou autres des organismes.

C'est à ce titre et avec ces préoccupations que nous adressons au Secrétariat à la Jeunesse du Gouvernement du Québec ce bilan et ces perspectives des pratiques institutionnelles et communautaires auprès des jeunes tout en portant une attention sur les rapports possibles et souhaités entre ces deux types de pratiques. Ce document sera suivi d'un second qui portera plus spécifiquement sur les champs d'application (ou thématiques) privilégiés dans la Stratégie jeunesse 2005-2008 tels que présentés par le Secrétariat à la jeunesse, soit : éducation/formation; emploi/employabilité, jeunes en difficulté, prévention du suicide, citoyenneté/ouverture sur le monde.

Nous profitons de l'occasion pour réitérer notre volonté et notre engagement à collaborer avec tous les acteurs concernés par l'amélioration de la situation et du mieux-être des jeunes du Québec.

### **Bref retour historique**

Suite au Sommet du Québec et de la jeunesse tenu en février 2000, le Gouvernement québécois s'est engagé à déposer une « politique jeunesse »<sup>2</sup> devant inscrire, au centre

---

<sup>2</sup> Gouvernement du Québec / Secrétariat à la Jeunesse (2001) ; *Politique québécoise de la jeunesse : La jeunesse au cœur du Québec* ; 67 p.

des orientations et préoccupations de l'État québécois, la question de la jeunesse. À cette occasion, les trois Regroupements nationaux d'organismes communautaires autonomes jeunesse ont adressé des avis ou mémoires afin d'alimenter les réflexions du gouvernement.

Peu après, afin d'actualiser cette politique jeunesse, on mettait de l'avant un Plan d'action<sup>3</sup> couvrant la période 2002 à 2005. À cette occasion également, les trois regroupements de l'action communautaire autonome jeunesse ont exprimé leurs attentes et préoccupations.

Cependant, le gouvernement de l'époque ne paraît pas avoir estimé très « significative » cette contribution puisqu'il n'a pas jugé opportun de convier leurs représentants à participer au suivi de cette politique et du plan d'action jeunesse malgré l'intérêt qu'avaient manifesté au moins deux des trois groupes.

Ce faisant, nous estimons que le gouvernement s'est privé d'une expertise précieuse basée sur des pratiques et une vision fondées sur l'expérience terrain de plusieurs centaines de travailleurs communautaires oeuvrant auprès de plusieurs dizaines de milliers de jeunes de tous âges et conditions sur une période couvrant au moins deux décennies.

Cependant, comme nous avons continué à le faire sur d'autres tribunes et à d'autres occasions y incluant sur plusieurs dossiers spécifiques avec les représentants gouvernementaux de divers ministères, nous conservons une attitude d'ouverture pour la constitution de lieux d'échanges et de collaboration afin d'oeuvrer avec tous les acteurs concernés par l'amélioration de la situation des jeunes. C'est dans cet esprit que nous nous inscrivons dans la démarche du Secrétariat à la jeunesse, notamment afin de l'alimenter dans la présente étape consistant à établir un bilan des connaissances et la prochaine visant la rédaction d'une Stratégie jeunesse pour les trois prochaines années.

## **Penser et agir autrement pour et avec les jeunes**

Au cours des quatre dernières décennies, le Gouvernement du Québec a mis en place un ensemble de ressources et de services à l'intention des jeunes afin de répondre à leurs besoins spécifiques et favoriser leur intégration à la société. Si personne ne remet en question la pertinence de cette offre de services, force est d'admettre que, pour un très grand nombre de jeunes qui y recourent, le réseau gouvernemental répond mal à leurs besoins et attentes, pis encore, dans certains cas, on considère même que le remède est pire que le mal, notamment en ce qui concerne la problématique des jeunes en besoin de protection<sup>4</sup>.

---

<sup>3</sup> **Gouvernement du Québec / Secrétariat à la Jeunesse** (2002) ; *Plan d'action jeunesse 2002-2005 : La jeunesse au cœur du Québec* ; 52 p.

<sup>4</sup> Voir : **Conseil permanent de la jeunesse** (2004) ; *Les jeunes en centres jeunesse prennent la parole ! – Rapport de recherche* ; 98 p.

Malgré l'importance des moyens mis en œuvre, plusieurs « indicateurs » des difficultés rencontrées par les jeunes demeurent très élevés sinon à la hausse : suicides et tentatives de suicide, détresse psychologique et problèmes de santé mentale, décrochage scolaire, social ou familial, pauvreté, criminalité, itinérance, toxicomanie, jeu compulsif, violence, etc. Certes, le Québec n'est pas le seul État à devoir faire un bilan inquiétant de la situation de sa jeunesse et, tout en comprenant qu'un bon nombre s'en tire sans trop de mal, sa situation démographique particulière, avec un taux de natalité parmi les plus faibles en occident depuis quelques décennies, fait en sorte que tout jeune qui n'y trouve pas sa place affaiblit d'autant le Québec. Cela constitue, pour ainsi dire, une dilapidation du capital d'espoir de la société québécoise.

Pour l'essentiel, face aux « ratés du système », la réponse des principaux acteurs varie assez peu. On veut plus d'argent et plus de contrôle sur les ressources disponibles. Jamais on ne remet en question l'approche et la rationalité qui sous-tendent le type d'interventions prônée. Ainsi, à chaque réforme, voire à chaque changement de leadership au gouvernement ou dans les ministères concernés, on ajoute des budgets on alloue de meilleurs outils de contrôle des ressources disponibles. Malgré cela, de plus en plus de jeunes se retrouvent dans des situations d'exclusion.

La situation s'est à ce point détériorée que pour plusieurs jeunes en difficulté accueillis par les organismes communautaires autonomes, le « logo » du gouvernement du Québec est perçu comme plus menaçant que celui des groupes de motards criminalisés. En bout de compte, ceux qui ont le plus besoin d'aide tendent à se marginaliser de plus en plus.

De par notre expérience terrain et de notre contact quotidien avec bon nombre de ces jeunes, nous avons eu le temps de nous faire une bonne idée de certains problèmes qu'on y trouve.

Qu'est-ce qui ne fonctionne pas ? Peut-on penser et agir autrement et surtout cesser de croire qu'en faisant toujours davantage de ce qui ne marche pas – ou trop peu -, on finira par avoir raison...

### **L'approche institutionnelle : répondre aux besoins toujours plus nombreux par des actes toujours plus nombreux**

L'approche institutionnelle a ses vertus mais aussi ses limites. Plus particulièrement, elle semble avoir beaucoup de difficultés à gérer les interventions extensives dans leur durée. Elle s'embrouille alors dans la bureaucratie, les normes rigides ou contradictoires, les procédures tatillonnes, les délimitations de champs de compétences, le manque d'initiatives et d'imputabilité, etc.

Elle a développé une vision et une pratique tendant à travailler sur des problématiques et à répondre aux besoins des individus aux prises avec ces problématiques par des

services correspondants. Or on assiste à une augmentation des problématiques, une explosion des besoins et une offre de services qui n'arrive pas à suivre. On blâme alors l'insuffisance des moyens (leur nombre et leur variété) et une supposée faiblesse des liens entre les services ou programmes (qui, de toutes manières, se multiplient de manière quasi exponentielle). On demande plus de « continuité » et une plus grande mainmise sur les « processus de traitement ».

Inévitablement, cette approche tend à *objectiver* la personne qui recourt à cette offre de services. On ne travaille pas avec la personne, on travaille sur ses problèmes et, lorsqu'on met en continuité plusieurs types d'intervenants et d'interventions, ça devient pour ainsi dire, du travail à la chaîne.

Ce type d'approche a son efficacité lorsqu'on travaille sur un « objet », une maladie par exemple, mais moins sur des personnes et encore moins lorsqu'il s'agit de jeunes pour qui les questions d'affirmation de soi, de reconnaissance de l'identité et du besoin d'expérimentation sont au cœur même des processus de construction de ce qu'ils sont comme individus et êtres sociaux. De fait, les approches mises en place par le réseau institutionnel sont alors perçues comme intrusives et menaçantes et entraînent bien souvent des réactions de rejet, de fuite, de dissimulation ou de conformité<sup>5</sup>.

Un très grand nombre des jeunes qui s'adressent à nous ont ou ont eu accès à divers services ou programmes gouvernementaux et si, dans certains cas, ils ont apprécié le soutien qu'il y ont reçu, trop souvent ils ont été déçus et en sont sortis désabusés. Dans certains milieux jeunes, il s'est même développé une culture de la méfiance vis-à-vis le gouvernement et ses institutions qui fait en sorte que ceux-ci ne parviennent plus à rejoindre les jeunes qui ont pourtant le plus besoin de soutien.

Enfin, chez la presque totalité des jeunes ayant « apprécié leur expérience », une constante revient : quelqu'un les a écoutés, les a reconnus comme personnes, leur a fait confiance, a créé et développé un lien. Or, par la nature même de l'organisation du travail au sein du milieu institutionnel et sans remettre en cause la compétence et l'engagement envers les jeunes des personnes qui y oeuvrent, ce lien créé et développé est bien davantage l'exception que la règle.

## **L'approche communautaire : créer un lien au service du potentiel des jeunes**

Les organismes communautaires autonomes ont développé une approche alternative qu'ils ont axé davantage sur une **démarche d'habilitation** des jeunes afin de renforcer leur capacité à agir sur leur destin et leur milieu plutôt qu'une approche qui fonde

---

<sup>5</sup> Ce que nous entendons par conformité, c'est cette aptitude que développent plusieurs jeunes à adopter la bonne attitude, à donner les bonnes réponses, à ne pas se faire remarquer par l'intervenant pour ne pas avoir à subir soit des « conséquences » soit des interventions plus intrusives. Ce faisant, ils confortent l'intervenant dans le bien fondé du « traitement » qu'il applique et qui semble aller tout à fait bien alors que dans les faits, le jeune tente de se protéger contre ce qu'il croit, à tort ou à raison, être une menace. Si la manœuvre est découverte, l'intervenant conclura à la manipulation – sans nécessairement chercher à comprendre le pourquoi – tandis que pour le jeune, il ne s'agira que d'une tactique de défense.

l'essentiel des interventions sur un **processus de traitement** des problèmes vécus par les jeunes. De fait, l'approche communautaire considère que, avec le soutien conséquent et un accès aux ressources appropriées, les jeunes eux-mêmes – et au besoin leur famille – sont en mesure de surmonter les difficultés auxquelles ils sont confrontés.

Au départ, il y a le lien de confiance qui doit s'établir entre le jeune et celui ou celle qui l'accompagnera et le soutiendra au long de la démarche. Ce lien ne peut être imposé. Seul le jeune est en mesure de le choisir et de le valider mais encor faut-il qu'on lui en donne l'occasion. En conséquence, il doit avoir son mot à dire sur le choix de l'intervenant<sup>6</sup>.

Qui plus est, ce lien dépasse le plus souvent l'intervention dans l'organisme communautaire et s'actualise dans un réseau de liens durables qui offrira au jeune soutien et ressources où il pourra puiser sur une beaucoup plus longue période. Ça non plus, le secteur institutionnel n'arrive pas à le « produire ».

Cependant, nous ne présumons pas à l'avance que c'est dans le milieu communautaire qu'il trouvera ce lien. Bien au contraire. Dans bien des cas, l'expertise développée par les intervenants du réseau public vis-à-vis des situations ou des besoins particuliers sont un déterminant puissant dans le choix du jeune mais il n'en demeure pas moins, et c'est notre expérience qui parle, qu'il apparaît beaucoup plus difficile de créer ce lien dans le réseau public (où, selon la parole même des jeunes, « on est juste un numéro, un autre dossier » et, lorsqu'on met les services en continuité, on est « juste un numéro qu'on trimbale, un dossier qu'on se passe d'un bureau à l'autre » avec tous les problèmes de confidentialité qu'y voient ces jeunes)<sup>7</sup>.

Mais qu'arrive-t-il un fois ce lien créé ? On prend en compte la volonté du jeune et les objectifs qu'il se fixe. On établit ensemble une démarche, un plan de travail avec le jeune. Tout au long de cette démarche, le travail se fait ensemble dans un processus réflexif qui permet des rétroactions constantes à partir des réussites et échecs rencontrés et les ajustements conséquents. Jamais le jeune n'est laissé seul à lui-même et jamais non plus il ne perd le contrôle de la démarche qu'il a entreprise.

Il s'agit pourtant d'une évidence, lorsqu'il s'agit d'adopter de nouveaux comportements, d'apprendre de nouvelles connaissances, de changer ses rapports aux autres, etc., tout ce travail est fait par celui-là même qui est **le sujet** du changement. Il doit choisir de le faire, il doit s'inscrire dans un processus de changement. Tout le reste est soutien, quelle qu'en soit la forme. En bout de ligne, on ne travaille jamais SUR, on travaille AVEC.

---

<sup>6</sup> On doit ainsi faire un « lien » avec le concept de résilience développé par Boris Cyrulnyk pour qui, dans la trajectoire de chaque enfant résilient, il s'est trouvé un adulte significatif pour recréer un lien de confiance à partir duquel il s'est reconstruit et s'est « remis en marche ».

<sup>7</sup> C'est pourquoi, bon nombre de jeunes tendent à s'adresser d'abord aux organismes communautaires autonomes où ils se sentent mieux reconnus comme personnes et respectés dans la confidentialité. Pour eux, plus que toute autre porte d'entrée plus ou moins « institutionnelle », nous sommes le « guichet unique » qu'ils se sont donné.

Ce cheminement se fait nécessairement en rapport avec les diverses ressources du milieu, notamment celles du réseau public (services, programmes, etc.). La « voie » passant par le milieu communautaire n'est pas parallèle à celle du réseau public, les deux s'interpellent constamment. Ainsi, le jeune qui, avec le soutien de l'intervenant, établit son propre « parcours » devra sans doute faire appel à diverses ressources ou programmes en tenant compte de leurs caractéristiques (durée, localisation, etc.) et de leur disponibilité.

Par sa connaissance et son expérience du réseau, l'intervenant peut informer et conseiller le jeune sur ces questions aussi importantes que d'établir des attentes réalistes, de mesurer l'engagement nécessaire du jeune, d'exprimer adéquatement ses demandes, de connaître ses recours, etc. Si nécessaire, il pourra l'accompagner. Dès lors, on diminue considérablement plusieurs problèmes liés à l'utilisation de ces services ou programmes.

De plus, parce que les services et programmes des réseaux gouvernementaux ont nécessairement leurs limites quant à leur capacité d'accueil et leur adaptabilité aux besoins croissants et toujours renouvelés du milieu, la continuité du lien entre le jeune et un intervenant permet, par exemple dans les périodes en attente de places disponibles, d'explorer des alternatives, de faire d'autres démarches, de consolider des acquis, etc. Le jeune n'est jamais laissé en plan. Toujours il avance à son rythme en tenant compte des expérimentations nécessaires qui ont leur lot de réussites et d'échecs.

Enfin, force est de constater que le lien de confiance établi avec un intervenant est souvent le premier dans un processus plus large d'affiliation sociale. Notre expérience montre la faiblesse des réseaux sociaux, voire l'isolement, d'un grand nombre de jeunes. Entre eux et « la société », il s'est creusé un fossé dû à la fois à la méfiance (qu'on a examiné plus haut) et à un certain manque de compétences sociales (capacité de s'organiser – par exemple, établir un budget -, de connaître les ressources du milieu, etc.). L'affiliation sociale, la constitution d'un réseau durable signifiant et supportant, permet de surmonter cet écueil.

### **Privilégier la continuité de liens plutôt que la continuité des services**

Concurremment au développement des services gouvernementaux, mais plus particulièrement au cours des vingt dernières années, des organismes issus du milieu se sont constitués pour répondre aux besoins des jeunes.

Ces organismes qui, pour l'essentiel, se reconnaissent comme faisant partie de l'action communautaire autonome, ont développé à la fois une position critique face aux interventions institutionnelles et des pratiques alternatives à ce type d'intervention.

L'intervention dans le milieu communautaire se caractérise par une approche globale qui prend en compte la situation du jeune et son milieu. Elle s'exerce à partir des potentiels du jeune plutôt que de ses problèmes. Elle met au cœur de sa démarche, la capacité du jeune à faire ses choix et fixer ses objectifs. Ce dernier élément est à ce point caractéristique de l'approche communautaire qu'on a souvent vu des jeunes sortant des milieux institutionnels, être déstabilisés lorsqu'on leur a demandé ce qu'ils voulaient faire plutôt que de leur imposer des choses à faire. On comprendra donc que l'autonomie des jeunes, leur capacité à agir sur leur vécu et leur milieu, est au cœur de nos pratiques.

La continuité du lien permet, nous l'avons vu, de faire du jeune l'artisan premier de sa démarche d'habilitation parce que, avec le soutien d'un intervenant qui demeurera responsable envers lui aussi longtemps que le jeune le juge nécessaire, c'est lui qui la choisit, la définit, l'évalue et en assume volontairement une part significative de la responsabilité.

Elle le met en lien non seulement avec les services auxquels il fait appel mais également l'inscrit dans un processus d'affiliation sociale qui lui donnera accès à de multiples ressources même après que le soutien de l'intervenant aura cessé. À un niveau plus profond, l'affiliation sociale inscrit le jeune dans des processus de valorisation, de construction de sens et d'apprentissages.

Mais surtout, la continuité de liens permet de mettre en place un processus ininterrompu vers une plus grande autonomie et une meilleure insertion sociale tout en évitant les problèmes inhérents à la constitution chez le jeune du sentiment qu'il n'est qu'un « numéro », un « dossier » qui le conduisent à son retrait du processus, voire à sa marginalisation ou son exclusion sociale.

Une certaine prétention des promoteurs de la « continuité de services » est que le panier de services à l'intention des jeunes est plein<sup>8</sup> et que, conséquemment, il ne faut qu'augmenter le contrôle sur les processus, pour s'assurer que le jeune ne tombera jamais « entre deux chaises ». Nous estimons non seulement que c'est faux mais que, premièrement, ça ne pourra jamais être vrai et que, deuxièmement, la continuité de services pourrait entraîner des résultats encore plus décevants qu'actuellement.

Nous constatons tous les jours des situations de jeunes qui n'ont pas accès aux services qu'ils demandent ou requièrent et ce n'est pas parce qu'ils ont été mal orientés. Bien au contraire. Combien de jeunes qui consultent pour des problématiques de santé mentale et qui ne reçoivent pour tout traitement qu'une prescription après un examen sommaire et pour tout suivi qu'un renouvellement de prescription ? Combien de jeunes désirant adhérer à une démarche de formation ou de développement de l'employabilité et qui ne trouvent pas de place ou même qu'on inscrit (avec l'allocation inhérente) sans que le service ne soit livré ? Combien d'organismes communautaires autonomes sont débordés parce que les demandes de soutien sont

---

<sup>8</sup> « L'offre de services étant bien garnie, il est maintenant prioritaire d'assurer la concertation des partenaires afin (...) d'assurer la continuité des interventions » Plan d'action jeunesse 2002-2005, p. 19.

trop nombreuses<sup>9</sup>. Combien d'autres jeunes ayant combien d'autres besoins sont-ils privés de combien d'autres ressources ?

Alors, croit-on vraiment qu'en alourdissant les processus de « traitement » lorsqu'on met les services et ressources en continuité les uns avec les autres et en réduisant leur flexibilité les uns avec les autres, on parviendra à mieux répondre à ces demandes et besoins ? Ou bien on réduira le nombre de jeunes ayant accès aux services (en privilégiant les cas les plus « lourds ») ou bien on traitera les dossiers de manière plus expéditive. Et qui paiera la note en bout de ligne : les jeunes concernés et les contribuables.

L'un des problèmes actuels, c'est le manque d'imputabilité. Tous les « échecs » sont mis sur le dos du « système » (pas assez d'argent et de ressources, pas assez de contrôle sur le processus) ou sur le dos des jeunes (pas assez collaborant, trop « pûké », etc.). Personne ne remet en question les manières d'intervenir parce que ça serait se remettre en question. Avec la continuité de lien, l'intervenant qui accompagne le jeune serait plus en mesure d'identifier immédiatement avec le jeune les blocages ou difficultés rencontrés, de mettre en place des stratégies alternatives voire de rencontrer ou même, au besoin, confronter, les ressources ou intervenants dont les interventions sont inappropriées.

L'approche par continuité de liens favorise les remises en questions des interventions. Certes, elle peut apparaître insécurisante pour nombre de praticiens peu habitués à être interpellés sur leurs pratiques. Elle appelle à un changement dans les mentalités mais nous croyons que, pour l'essentiel, les acteurs déjà en place sont prêts à être mobilisés. En effet, une très grande partie des intervenants actuellement dans le réseau public ne demanderait pas mieux que de pouvoir s'engager davantage avec les jeunes qu'ils côtoient. Plusieurs sont démotivés dans des formes de travail parcellisés où personne ne voit les résultats (lorsqu'il y en a) des efforts consentis. Eux aussi, il faut bien le constater, décrochent.

Que ce soit dans les réseaux scolaires, de la protection de la jeunesse ou de l'intervention sociale (ex. : CLSC), beaucoup d'intervenants sont passés par le réseau communautaire qu'ils ont du quitter, principalement pour des raisons de sécurité d'emploi ou de conditions de travail, mais à peu près tous, lorsqu'on les revoit, avouent regretter l'approche communautaire, « lorsqu'ils travaillaient avec les jeunes plutôt que sur leurs problèmes ».

Les organismes communautaires autonomes travaillant avec les jeunes sont des laboratoires de nouvelles pratiques qui, tant en termes de prévention que d'habilitation, ont fait et font quotidiennement leurs preuves. Ils sont aussi directement branchés sur les réalités émergentes des jeunes. Nous croyons qu'il vaut la peine de pousser ces expérimentations plus loin et de les étendre davantage.

---

<sup>9</sup> À titre d'exemple, les 27 Auberges du cœur du Québec refusent plus de 5,000 demandes d'hébergement annuellement.

À cet égard, nous demandons une meilleure reconnaissance de notre expertise par le réseau public qui a trop tendance à nous considérer comme son « complément ». Nous estimons également qu'on doit poursuivre le développement de lieux de discussions et de concertation entre les deux réseaux et développer des partenariats aussi égalitaires que possible.

Nous demandons, notamment en raison du caractère intrinsèquement hétérogène des pratiques institutionnelles et communautaires, que soit protégée l'autonomie des groupes communautaires, telle que définie dans la politique de l'action communautaire, afin de préserver les espaces d'expérimentation et de développement de ces pratiques.

Nous demandons enfin, encore une fois, que le gouvernement québécois appuie de manière significative la consolidation et le développement des organismes communautaires autonomes jeunesse pour que les jeunes puissent avoir un meilleur accès aux approches alternatives qu'ils ont développées et qui, bien souvent, convient mieux à leurs attentes.

Parce que, plus que jamais, le Québec n'a plus les moyens de perdre un seul jeune et que nous savons qu'on ne les intégrera pas de force. Il faut apprendre à vivre AVEC eux.

*Le Regroupement des Auberges du cœur du Québec*

*Le Regroupement des maisons de jeunes du Québec*

*Le Regroupement des organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec*